

Procès-verbal

Réunion du conseil d'administration du 02 avril 2004

*Province de Québec
Chambre de commerce
de la Haute-Matawinie*

À une assemblée spéciale du conseil d'administration de la Chambre de commerce, tenue au 510 rue Brassard, 16h00, Saint-Michel-des-Saints.

A laquelle étaient présents:

Johanne Gravel, Carole Robitaille, Michel Pelletier, Michel Trudeau, Richard Handfield, Sébastien Rondeau, Gilles Coutu, Christian Monti, et Mélissa Charette, directrice générale.

Autre présence : M. Jean-Pierre Bellerose, Jacques Girardin, Marcel Champagne, Réjean Gouin, Christian Lamarche, Michel Bellerose, Danielle Saint-Georges, Martine Saint-Georges, Mario Gouin, Alain Durand, Éric Harnois, Gilles Sénécal, Philippe Bienvenue, Anny Malo, Martin Benoît

Absents:

Marc Champoux, Michel Newashish, Jean-Marc Flamand, Pierre Legault, Marcel Auger

181-2004 Proposé par Christian Monti, secondé par Sébastien Rondeau et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE

----- M. Marcel Champagne demande à ce que M. Jean-Pierre Bellerose explique les principes du Parc Régional du Lac Taureau afin d'éclaircir plusieurs commerçants sur ce sujet.

----- M. Bellerose explique les grandes lignes du Parc Régional ainsi que le comité aviseur mis sur pied afin de représenter la majorité de la population dans les décisions qui se prendront dans le cadre de la gestion du Parc Régional du Lac Taureau par la MRC Matawinie.

----- M. Jean-Pierre Bellerose suggère de convoquer une réunion en collaboration avec la Chambre de commerce, d'y inviter les commerçants ainsi que la population, et que M. Yves Gaillardetz, directeur général de la MRC Matawinie, soit présent afin de répondre à toutes les interrogations comme il a été fait avec les organismes locaux (Association pour la protection du Lac Taureau et Association des propriétaires de la Pointe-Fine)

CONSIDÉRANT QU' une table de concertation a travaillé sur le dossier de la création du Parc régional avant l'obtention du statut et que le tout s'est très bien déroulé malgré ses 50 partenaires;

CONSIDÉRANT QUE certains des partenaires à cette table ont manifesté l'intérêt de faire partie à nouveau d'un comité relié au Parc Régional, étant donné l'importance de leur organisation dans le déroulement des opérations du Parc;

CONSIDÉRANT QUE le comité aviseur du Parc Régional du Lac Taureau est formé, mais qu'aucune réunion n'a encore eu lieu à ce jour;

182-2004

Il est proposé par Sébastien Rondeau, secondé par Johanne Gravel et résolu unanimement

- *de suggérer à la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints et à la MRC Matawinie d'ajouter 5 postes sur le comité aviseur du Parc Régional du Lac Taureau : Les Forestiers Saint-Michel, l'Auberge du Lac Taureau, Louisiana Pacific Canada, Caisse populaire de la Haute-Matawinie, Zecs de Lanaudière et de laisser le comité ouvert jusqu'à concurrence de 15 sièges sur le comité.*
- *d'augmenter les fréquences des rencontres du comité aviseur.*

ADOPTÉE

M. Jean-Pierre Bellerose explique le rôle que la MRC Matawinie aura à jouer dans la gestion du Parc Régional et du Camping municipal du Lac Taureau. Jacques Girardin explique pourquoi la gestion du camping a été remis à la Municipalité des Saint-Michel-des-Saints qui l'a ensuite remis à la MRC Matawinie. Les personnes présentes à la rencontre sont conscients des avantages à laisser la gestion du camping municipal à la MRC Matawinie, donc la décision prise par le conseil d'administration de la Chambre de commerce, quant à la cession de la gestion du camping, n'est nullement modifiée.

Suite à une discussion concernant le choix du coordonnateur du Parc Régional du Lac Taureau, les gens présents à l'assemblée, sont d'accord à ce que les critères d'embauche du prochain coordonnateur soient discutés auprès du comité aviseur et que des offres d'emplois paraissent dans les principaux journaux locaux afin que la population puisse en prendre connaissance.

183-2004

Il est proposé par Carole Robitaille, secondé par Sébastien Rondeau et résolu unanimement d'autoriser Mme Mélissa Charette, directrice générale et Mme Claudia Frappier, adjointe administrative à être les personnes responsables du dossier de la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie auprès du Ministère du Revenu. Qu'elles soient autorisées à effectuer toutes opérations concernant le dossier de la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie (# identification : 1012466206)

ADOPTÉE

184-2004

Il est résolu par Johanne Gravel, secondé par Sébastien Rondeau et résolu à l'unanimité d'accepter la levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

*Mélissa Charette
Directrice générale*

*Michel Trudeau
Président*